

LES PAYS DU BUËCH

ASPREMONT

Avis défavorable pour la centrale solaire photovoltaïque

Le secrétaire du préfet, Jean-Philippe Lequeult, s'est rendu vendredi après-midi avec son équipe sur le site initialement prévu pour la construction de la centrale solaire photovoltaïque d'Aspremont. En présence de représentants de la chambre d'agriculture, du maire, des élus mais aussi des ingénieurs de la société Séchillienne Sidec, porteuse du projet, des agriculteurs dont les terres sont concernées, du président de l'association "Truite Buëch" et d'autres agriculteurs du village, le secrétaire a débattu de l'acceptation ou non de ce projet, dont le dossier a été déposé en décembre 2009 en préfecture (lire repères).

Malgré l'approbation de la commune, des agriculteurs concernés, du représentant "chasse-pêche", un problème subsiste en l'avis défavorable de l'Etat. En effet, une grande partie du projet s'étend sur des terres agricoles, ce qui ne cadre pas avec les lois de protection de ces terres et à la circulaire relative au développement et au contrôle des centrales solaires au sol.

Préserver les terres agricoles

Le représentant de la chambre agricole s'exprime : « Si on met des panneaux ici, ils vont en mettre partout dans les Hautes-Alpes. Il faut préserver des terres agricoles pour nos agriculteurs et les générations futures ».



Le secrétaire du préfet et le maire d'Aspremont se sont rendus sur le site du projet de centrale photovoltaïque.

Un débat s'ouvre alors sur la non-utilisation de ces terres qui sont majoritairement en friches depuis quelques années et sur les difficultés de cultiver des terres non irriguées.

« C'est de la terre qui ne fait pas vivre son monde » avancent les agriculteurs favorables au projet. « J'ai 16 hectares qui ne me rapportent rien alors que les impôts fonciers, eux, ne m'oublient pas. Depuis trois générations nous n'arrivons pas à cultiver ces terres, donc je soutiens ce projet », précise l'un d'entre eux.

Pour le représentant de la chambre d'agriculture, lui-même cultivateur, « c'est un sacrilège de voir partir ce type de terre, dans le départe-

tement, il n'y a que 12 % de terres utiles il faut donc les conserver, il y a d'autres endroits pour bâtir la centrale ».

Les porteurs du projet vont mener un plaidoyer face aux représentants de l'Etat argumentant qu'il faut choisir « entre sauver des terres agricoles ou sauver l'économie agricole », que le montage du projet a pris du temps et a un coût financier élevé.

De son côté, le maire déplore « qu'une fois de plus, rien ne se fasse dans la vallée du Buëch ». Et le fait que « l'Etat nous a laissé faire sans nous aider ni nous prévenir. Nous aurions dû nous rencontrer avant car là c'est beaucoup d'argent et

d'énergie dépensée pour rien ».

Un nouveau projet hors terres agricoles ?

Finalement le secrétaire du préfet a donné un avis défavorable au projet mais il ne ferme pas pour autant la porte.

Il accepte ainsi la proposition du maire de se revoir pour monter un projet hors terres agricoles, « aucune commune n'est sur une liste noire, tout est possible mais pour l'instant il faut revoir la situation du projet ». La tendance doit s'inverser, le projet ne doit toucher qu'une petite surface de terres agricoles afin d'être réalisé.

A l'heure d'aujourd'hui, le projet s'implanterait sur des

REPÈRES

LE PROJET

■ Le projet a débuté en 2008 à la demande de trois agriculteurs, Christian Imbert, François Reynaud et Gilbert Allier, propriétaires de terres difficiles à exploiter, et souhaitant rentabiliser leur domaine. Jacques Francou, maire d'Aspremont, entend leur demande et veut soutenir les agriculteurs « implantés dans des zones agricoles défavorisées ». Ils montent alors, ensemble, le projet dit de la centrale solaire soutenue par Frédéric Moyne et Romain David de la société Séchillienne. Le projet correctement ficelé est déposé le 19 décembre 2009 en préfecture. La surface occupée par le projet est de 12 hectares pour 53 000 panneaux posés sur des structures métalliques. Le site choisi est hors zone de protection et quasiment aucun visuel n'est à déplorer. La reconstitution d'une haie est prévue ainsi qu'une clôture pour sécuriser le site. Le respect des corridors biologiques et la création d'ouvertures pour les petits mammifères sont pensés.

terres dites "de qualité" par la chambre d'agriculture.

La déception s'est fait ressentir chez les porteurs du projet, élus et agriculteurs mais le secrétaire du préfet n'a pas condamné le projet : il demande son déplacement sur des zones plus appropriées à ce type d'implantation.